

9. GREFFES ET DON D'ORGANES

9.1 Greffes

Grâce aux progrès de la science médicale, il est maintenant possible de remplacer les organes humains défaillants. En fait, la greffe de reins, de cornées, du cœur et du foie n'est plus considérée comme expérimentale, mais comme un choix de traitement. Les organes et les tissus qui peuvent être greffés sont les reins, le cœur, les poumons, le foie, les cornées, les os, les articulations, la peau, le pancréas, la moelle et l'intestin. Une personne qui décide de devenir donneur d'organes pourrait aider jusqu'à dix-autres personnes. Toutefois, de nombreux Canadiens meurent chaque année en raison de la pénurie d'organes.

9.2 Dons d'organes

Pour bon nombre de patients, la greffe est le seul espoir d'une vie productive et saine, et dans certains cas, le seul espoir de vivre. En signant une carte de don d'organes et en encourageant fortement votre famille et vos amis à faire de même, vous veillez à ce qu'une autre personne puisse jouir de la liberté et de la qualité de vie dont vous bénéficiez.

Votre carte de don d'organes confirme votre désir de donner vos tissus et vos organes après la mort. Même s'il est important de discuter de vos sentiments au sujet des greffes avec votre famille, vos amis ou votre médecin, l'information que vous aurez inscrite sur la carte peut les aider à prendre des décisions difficiles dans un moment pénible.

9.3 Âge

L'âge n'est jamais un obstacle absolu à un don d'organes.

Toute personne âgée de plus de 19-ans peut ordonner que ses tissus ou ses organes soient utilisés après sa mort. Pour les personnes âgées de moins de 19-ans, les parents ou le tuteur devraient aussi signer la carte de don d'organes. On peut se procurer les cartes de don d'organes auprès de la Fondation du rein ou de l'INCA.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements sur les greffes et les dons d'organes, communiquez avec le-:

Programme de dons de tissus et d'organes du Nouveau-Brunswick, au (506)-643-6848.